



ÉDITION 9

Rouillac'infos

Janvier >> Avril 2023



Rouillac
Côtes d'Armor



INFORMATIONS MUNICIPALES ■ INFOS LOCALES
NOS ASSOCIATIONS ■ INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Dates à retenir

20 mai

Troc aux plantes
Org. Les mains vertes

24 juin

Concours de palets
P'tit dépanneur

25 juin

**Procession, messe et
inauguration du chœur
de l'église**

07 juillet

**Marché
d'été**

29 juillet

Aquafair

04 août

**Marché
d'été**



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE À COMPTER DU 5 JUIN 2023 (voir en dernière page)



Chères toutes et tous,

Le printemps montre le bout de son nez en cette mi-avril avec l'arrivée des chants d'oiseaux et la nature qui reprend des couleurs comme chaque année. La vie associative ne s'est pas arrêtée cet hiver pour autant. Des repas en salle et/ou à emporter ont été proposés permettant aux convives de retrouver la convivialité qui était la nôtre avant la « Covid 19 », sans oublier de bons moments de rires avec les représentations théâtrales. Cela remet du baume au cœur dans cette ambiance morose ou tout va de mal en pis à en croire les médias.

A Rouillac aussi, la bêtise humaine n'a pas de limite ! Le weekend dernier, nous avons découvert avec stupéfaction, que la croix située à l'angle du parking du terrain de football avait été vandalisée ! Cette croix venait tout juste d'être restaurée par les soins de M. Alain Ruellan que je remercie très chaleureusement. Nous allons bien évidemment la remettre en place. A ce propos, nous avons convenu depuis quelques temps déjà avec la paroisse qu'une procession aura lieu de cette croix à l'église où une messe sera célébrée. La date est arrêtée au 25 juin prochain.

Au chapitre des bonnes nouvelles, la fibre arrive enfin. La commercialisation sera officiellement effective à partir du 5 mai prochain. Vous allez très certainement être sollicité par différents opérateurs. Prenez le temps de bien comparer les offres, ne vous précipitez pas forcément sur le premier venu. Certains opérateurs vous offriront le raccordement et pour d'autres, il sera payant ...

Concernant la compétence « réduction des déchets ménagers », il vous est proposé une visite gratuite du centre de tri GENERIS de Ploufragan (centre de tri sélectif). Deux créneaux sont proposés selon vos disponibilités : un le vendredi en fin d'après midi (l'usine fonctionne) et un le samedi matin (l'usine est à l'arrêt). Pour les personnes intéressées, faites vous connaître en mairie afin de pouvoir évaluer le nombre de visites nécessaires. Nous reviendrons vers vous dans un second temps pour vous donner les différentes dates retenues. La visite est très intéressante et instructive : on ne trie plus tout à fait de la même façon après ...

Une autre visite également peut vous intéresser, c'est celle de l'incinérateur de nos déchets de Planguenoual. Une journée « porte ouverte » aura lieu le samedi 13 mai de 9h à 12h30. N'hésitez pas à revenir vers moi pour plus de détails.

Je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin.

A très bientôt,



Dear all,

Spring has sprung this mid-April with the arrival of birdsong and nature taking on more color like every year. However, community life did not stop this winter. Eat in and/or to take away meals were offered allowing guests to rediscover the conviviality that was ours before "Covid 19", and not forgetting moments of laughter with the theatrical performances. This brings warmth to our hearts in this atmosphere where everything goes from bad to worse according to the media.

In Rouillac too, human stupidity has no limit ! Last weekend, we discovered with amazement that the cross located at the corner of the parking lot of the football field had been vandalized! This cross had just been restored by the care of Mr Alain Ruellan whom I thank very graciously. We will of course put it back in place. In this regard, we have agreed for some time now with the parish that a procession will take place from this cross to the church where a mass will be celebrated. The date is set for June 25.

In terms of good news, optic fiber is finally here. The commercialisation will be officially effective from May 5th. You will most certainly be solicited by different operators. Take the time to compare the offers, do not necessarily rush on the first comer. Some operators will offer you the connection for free and for others, it will be chargeable...

Concerning the "reduction of household waste" skill, you are offered a free visit to the GENERIS recycling center in Ploufragan (selective sorting center). Two time slots are offered depending on your availability: one on Friday at the end of the afternoon (the plant is operating) and one on Saturday morning (the plant is shut down). For those interested, let us know at the town hall in order to be able to assess the number of visits necessary. We will come back to you a second time to give you the different dates selected. The visit is very interesting and instructive: we no longer recycle in the same way after...

You may also be interested in another visit, that of the Planguenoual waste incinerator. An "open house" day will take place on Saturday May 13 from 9 a.m. to 12:30 p.m. Do not hesitate to ask for more details.

I will let you discover this new newsletter.

See you soon,

Jean-Luc COUËLLAN

Maire



Absent excusé : Monsieur Franck HYVERNAGE

1 - Adoption procès verbal

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la réunion qui s'est tenue le 19 Novembre 2022 dans la salle de la mairie. Il demande si un complément ou une modification doit être apportée.

Le procès-verbal de la réunion du 19 Novembre 2022 est adopté.

2 - Compte de gestion 2022 - Budget principal

(N°2023/001)

Le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2022 a été réalisée par le trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier,

- > Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,
- > Adopte le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3 - Compte administratif 2022 - Budget principal

(N°2023/002)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Fonctionnement	290 593,84	439 315,36	148 721,52
Investissement	227 620,48	154 173,07	- 73 447,41
RAR 2022	86 597,00	86 597,00	

Le compte administratif 2022, ainsi présenté, est approuvé à l'unanimité.

4 - Compte de gestion 2022 - Budget commerce

(N°2023/003)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2022 a été réalisée par le trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier,

- > Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,
- > Adopte le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5 - Compte administratif 2022 - Budget commerce

(N°2023/004)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Fonctionnement	502,74	15 294,54	14 791,80
Investissement	20 000,00	20 000,00	0

Le compte administratif 2022, ainsi présenté, est approuvé à l'unanimité.

6 - Affectation du résultat budget principal

(N°2023/005)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide d'affecter au budget principal 2023, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- > 73 447,41 € au 1068 du budget primitif 2023 afin de combler le besoin de financement de la section investissement.
- > 75 274,11 € au 002 report en fonctionnement.

L'excédent de la section d'investissement reporté en recette d'investissement - Article 001 - est de 13 149,59 €.

Les restes à réaliser en dépense d'investissement s'élèvent à la somme de 86 597,00 €.

7 - Affectation du résultat budget commerce

(N°2023/006)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide d'affecter au budget commerce 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- > 10 000,00 € au 1068 du budget primitif 2023 afin de financer de nouvelles dépenses.
- > 4 791,80 € au 002 report en fonctionnement.

8 - Vote du budget primitif 2023 (N°2023/007)

Après s'être fait proposer le budget primitif 2023, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre ainsi :

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITÉ	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	10 791,50	10 791,50
Investissement	10 000,00	10 000,00
BUDGET GÉNÉRAL	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	440 161,11	440 161,11
Investissement	529 453,11	529 453,11

9 - Vote des taux d'imposition 2023 (N°2023/008)

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à 30,03 %, il est proposé de reconduire en 2023 le niveau voté par la commune en 2022,

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 49,05 %, il est proposé de reconduire en 2023 le niveau voté par la commune en 2022,

Depuis cette année, les communes et EPCI peuvent à nouveau voter un taux de THRS (résidences secondaires) et THLV (logements vacants) si elle a été instituée (taux unique pour les 2 taxes).

L'article 1639 A bis du CGI rappelle l'obligation aux collectivités locales de faire connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux. Il est fait clairement obligation aux communes de notifier à l'administration fiscale les taux des impositions perçues à leur profit.

Il vous est proposé de reconduire le taux en vigueur soit 9,61 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2023 le produit fiscal attendu au vu de cette hypothèse à 110 413,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- > décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,03 %,
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,05 %,
- > Taxe d'habitation : 9,61 %.

10 - Programme de voirie rurale 2021-2023 : Modification n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Lamballe Terre & Mer (N°2023/009)

Par convention de mandat en date du 9 juillet 2021, la commune de Rouillac a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie rurale à Lamballe Terre & Mer pour la période 2021-2023. Dans ce cadre, Lamballe Terre & Mer a passé un accord cadre de travaux à bons de commandes pour ladite période, qui a été attribué à la société EUROVIA Bretagne. Cet accord cadre comprend une formule de révision des prix contractuels, basée sur les indices TP01 (indice général travaux publics), et TP09 (fabrication et mise en œuvre des enrobés).

Le 18 mars 2022, l'entreprise EUROVIA Bretagne a adressé un courrier à Lamballe Terre & Mer pour solliciter une compensation financière au-delà de la révision des prix, justifiée notamment par la non prise en compte du coût du gaz dans le calcul de l'indice TP09.

Parallèlement à ces clauses de révision contractuelles, le Gouvernement, par une circulaire du Premier Ministre en date du 27 mars 2022, incite les donneurs d'ordre publics à appliquer la théorie de l'imprévision aux contrats administratifs. Ainsi, cette circulaire stipule « *qu'en cas de survenance d'un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité. Cette indemnité a pour objet de compenser une partie des charges supplémentaires, généralement qualifiées d'extracontractuelles, parce que non prévues lors de la conclusion du contrat, qui entraînent le bouleversement de son équilibre* ».

A l'issue des négociations conduites avec l'entreprise EUROVIA Bretagne, il a été arrêté un montant de compensation financière de 80 482,59 € HT pour l'ensemble des chantiers réalisés de juin à octobre 2022. Ce montant a été réparti entre les 15 communes ayant réalisé des travaux d'enrobés sur cette période, au prorata du montant des travaux d'enrobés. Cela donne la ventilation suivante :

COMMUNE	Andel	Coëtmieux	Éréac
Part compensation financière (€/HT)	10 006,74	4 816,64	4 832,10
COMMUNE	Hénon	La Bouillie	Lamballe-Armor
Part compensation financière (€/HT)	11 307,11	3 128,75	14 972,00
COMMUNE	Noyal	Plémy	Plurien
Part compensation financière (€/HT)	983,38	10 927,61	1 250,96

CONSERVATOIRE Inscriptions/Réinscriptions

Conservatoire
Lamballe Terre & Mer

Atelier petite enfance, éveil, atelier petits violons, découverte instrumentale, instruments (piano, basse, batterie, flûte traversière, guitare, vielle, violon...), formation musicale, pratiques collectives, danse contemporaine, théâtre...

- Réinscriptions du 1^{er} au 20 juin 2023
- Nouvelles inscriptions à partir du 21 juin 2023

PORTES OUVERTES

Venez découvrir vos structures et les activités proposées lors des portes ouvertes sur les 6 sites d'enseignement du Conservatoire !

Du 21 au 28 juin

Sites : Erquy, Jugon-les-Lacs, Lamballe-Armor, Pléneuf-Val-André, Quessoy, Sévignac

02 96 50 94 75

conservatoire@lamballe-terre-mer.bzh
conservatoire-lamballe-terre-mer.bzh

MOBILITÉS

Transports scolaires - Scolibus :
Inscriptions 2023/2024

DISTRIBUS



Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions peuvent se faire directement en ligne sur le site distribus.bzh, ou via le formulaire (accessible auprès de votre Mairie et sur le site distribus.bzh) qui est à renvoyer :

- Par courriel à contact.distribus@transdev.com
- Par courrier à Transdev CAT 22, Réseau Distribus, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc.

Pour la photo d'identité, merci de renommer votre fichier au nom et prénom de l'enfant (en JPG, PNG de moins de 10 Mo) ou d'inscrire son nom, prénom au dos de la photo, si envoi papier.

Attention les inscriptions pour les élèves de primaire se font directement auprès des mairies pour les circuits déjà existants.

Quand faire son inscription ?

Les inscriptions se déroulent du 30 mai au 21 juillet 2023 et sont annuelles. Après cette date, une majoration de 30 € par enfant s'appliquera. L'inscription à l'établissement scolaire ne déclenche pas celle aux transports scolaires.

Quel paiement ?

Plusieurs modes de paiement existent :

- Paiement en 3 fois par prélèvement aux mois de

novembre, février et avril (merci de fournir votre RIB ainsi que le mandat SEPA, disponible sur le site distribus.bzh)

➤ Paiement en une fois par prélèvement en novembre (merci de fournir votre RIB ainsi que le mandat SEPA, disponible sur le site distribus.bzh)

➤ Paiement en une fois par chèque (le chèque doit impérativement être intégré au dossier au moment de l'inscription et sera encaissé au mois de novembre)

Comment être informé tout au long de l'année ?

Vous pouvez consulter le site internet distribus.bzh et cocher la demande d'envoi de SMS sur le formulaire d'inscription pour être informé en cas de suspension lors de perturbations majeures (grèves, intempéries...) et prévisibles des services de transports scolaires utilisés par mon enfant.

LA BOUSSOLE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Anim'&vous



Lamballe Terre & Mer, via La Boussole, son Centre Social Intercommunal, propose des animations parents-enfants sur le territoire.

MASSAGES PARENT-ENFANT

Le massage en duo est un merveilleux moyen de renforcer la relation parent-enfant de 4 à 12 ans et de passer un moment agréable. C'est un atelier ludique qui se pratique habillé et sous la forme de jeux (des mouvements doux sont effectués par le parent puis par l'enfant). Atelier animé par Anaïs Nollet (Aventure Bébé).

Atelier duo parent-enfant (à partir de 4 ans)

Mercredi 10 mai 2023, de 10h à 11h30

Suivi d'un temps de partage,

Salle omnisports (salle de gymnastique)

5 rue du stade - Hénon

Gratuit, sur inscription : 06 20 86 00 74

LE VENT ET LE CERF-VOLANT

Jérémie Chapelain n'est pas météorologue mais il viendra vous parler du vent sans outil de mesure probant, avec la seule force des histoires et des chansons. Puis après le pique-nique, c'est Charles Bily qui nous accompagnera pour fabriquer un cerf-volant et lui faire prendre son envol !

Atelier parents-enfants (à partir de 6 ans)

Mercredi 14 juin 2023, de 11h à 18h

(apportez votre pique-nique)

Maison des associations,

rue des écoles - Plénée-Jugon

Gratuit, sur inscription : 06 20 86 00 74

DANSE EN DUO

Boureima Kienou, professeur de danse au Conservatoire de Lamballe Terre & Mer, vous propose de venir bouger ensemble, jouer, partager un moment privilégié. Par des jeux dansés, chaque duo sera invité à mettre ses sens en éveil, écouter son corps et celui de l'autre, découvrir la danse comme un moyen pour communiquer autrement.

Atelier parents-enfants (de 4-11 ans)

Mercredi 28 juin 2023,
3 groupes de 9h à 9h45 (4-6 ans),
de 10h à 10h45 (6-8 ans) et de 11h à 11h45 (8-11 ans)
Gymnase Jouan - 21 Rue Jouan - Lamballe-Armor
Gratuit, sur inscription : 06 20 86 00 74

YOGA DU RIRE

La meilleure façon de comprendre le Yoga du rire, c'est d'y goûter ! N'importe qui peut rire sans raison, sans recourir à l'humour ou à des blagues. Est privilégié un rire simple, dans un premier temps, abordé comme un exercice en groupe et qui va se transformer rapidement en rire réel et contagieux. Cet atelier est proposé par Nadège Chapin.

Mardi 30 mai, de 18h à 19h30 - Maison de la grève
Jospinet, Lamballe-Armor (Planguenoual)
Gratuit - Places limitées, Inscription : 06 03 52 11 00

CIAS | Besoin d'une aide à domicile ?

Le CIAS de Lamballe Terre & Mer accompagne les personnes fragilisées de plus de 60 ans et les personnes de moins de 60 ans atteintes de maladie chronique invalidante ou en situation de handicap.

Les aides à domicile interviennent sur l'ensemble des 38 communes de Lamballe Terre & Mer pour différentes prestations : entretien du logement/du linge, aide et préparation aux repas, aide aux soins d'hygiène, accompagnement pour les courses ou rendez-vous médicaux.

Le CIAS propose aussi un service de portage de repas et un service de téléassistance.

CIAS
CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

POUR EN SAVOIR PLUS :

cias@lamballe-terre-mer.bzh
02 96 50 69 80 ou 02 96 50 73 20
lamballe-terre-mer.bzh

DÉCHETS MÉNAGERS | Collecte & tri des verres

Pour rappel, les verres (bouteilles en verre, bocaux en verre, pots en verre...) sont à déposer dans les bornes de collecte dédiées. Les points d'apport volontaire de verre du territoire sont disponibles en ligne : <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/upload/espace/140/Dechets/2021/colonnes-recupation-verre.pdf>

Les verres ne sont acceptés ni dans les bacs d'ordures ménagères, ni dans les bacs sélectifs. Lorsqu'ils sont

déposés dans ces bacs, d'une part leur valorisation n'est pas possible et, d'autre part, il existe un risque pour les agents de collecte d'être blessé par des projections de verre lorsqu'ils sont broyés dans les camions de collecte. Nous vous remercions donc pour votre vigilance.

Collecte des verres Point d'apport volontaire



- Bouteilles (jus de fruits, vin, huile, etc.)
- Bocaux en verre (confitures, cornichons, etc.)
- Pots en verre

NE PAS METTRE :
• vaisselle
• falence
• miroir



ENVIRONNEMENT

De mars à août, pas touche aux haies !

La haie est un refuge pour la biodiversité. Elle rend de nombreux services pour la nature (refuge, source d'alimentation, reproduction, ...) et aussi pour l'humain et ses activités (brise-vent, abri pour le bétail, régulation de la température et de l'humidité, ...).

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction des oiseaux commence. Cette période est cruciale pour de nombreuses espèces qui vont utiliser les haies pour nidifier ou trouver leur nourriture.

En outre, la haie peut aussi abriter des espèces protégées incluant des oiseaux, des mammifères, des reptiles, des chauves-souris, de la flore, etc.

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, il est interdit aux agriculteurs d'entretenir les haies bocagères du 16 mars au 15 août pour ne pas risquer de déloger ou de déranger la faune.

Les collectivités, professionnels et particuliers sont donc également encouragés à ne pas réaliser d'entretien durant cette période.

Par ailleurs, il est à noter que la destruction, l'altération ou la dégradation de l'habitat d'espèces protégées constitue un délit et peut entraîner des sanctions.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Lamballe Terre & Mer
Service Bocage et Biodiversité - 02 96 50 54 72
environnement@lamballe-terre-mer.bzh

RECRUTEMENT | Emploi saisonnier

Vous cherchez un emploi saisonnier pour le mois de juillet et Août ou le mois d'Aout seul ? Vous avez envie de jardiner ? Recenser ? Accueillir ? Ripper ? Aider des personnes ? Lamballe Terre & Mer, son CIAS et la Ville de Lamballe-Armor recherche des saisonniers, rejoignez-nous !



Envoyez votre candidature accompagnée du questionnaire :
<https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/actualites/1638-62809/emplois-saisonniers-2023>

PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 Mars 2023 (suite et fin)

COMMUNE	Quessoy	Saint Denoual	Saint Glen
Part compensation financière (€/HT)	6 670,36	3548,58	4 141,75

COMMUNE	Trédaniel	Trédias	Trémeur
Part compensation financière (€/HT)	3 270,99	918,31	157,32

Lamballe Terre & Mer versera cette compensation financière à EUROVIA Bretagne, puis en demandera le remboursement aux 15 communes concernées suivant la répartition indiquée ci-dessus.

Pour formaliser l'ensemble de ces éléments, à savoir le principe d'une compensation financière au titre du programme 2022, et sa ventilation financière entre les 15 communes concernées, il est nécessaire d'établir une modification n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec Lamballe Terre & Mer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le principe d'introduire une compensation financière au bénéfice de l'entreprise EUROVIA Bretagne pour prendre en compte le surcoût lié au coût du gaz dans la fabrication des enrobés pour le programme de voirie 2022,
- VALIDE le montant total de cette compensation financière à hauteur de 80 482,59 € HT, et sa répartition entre les 15 communes concernées, telle que mentionnée ci-dessus,
- PREND NOTE que notre commune n'est pas concernée par le versement d'une partie de cette compensation financière,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la modification n°1 à apporter à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec Lamballe Terre & Mer, et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

11 - Eclairage public (N°2023/010)

Monsieur le Maire présente l'étude du SDE concernant la remise en état des kitilums des foyers A0052/B0083/B0092 situés Rue des Roses et Rue des Traine-bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- le projet remise en état des kitilums des foyers A0052/B0083/B0092 présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 010,88 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **608,40 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

12 - Règles et durées d'amortissement en M57

(N°2023/011)

Par délibération en date du 1^{er} avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les budgets de la commune.

La dotation aux amortissements ne constitue plus une dépense obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations qui doivent être amortis au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023, sans retraitement des exercices cloturés. Ainsi les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée d'approuver de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versée au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition ci-dessus.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

État Civil

Décès

M. Claude BOTREL, le 1^{er} janvier 2023

M^{me} Germaine BERHAULT, le 6 janvier 2023

Infos locales

CROIX CRÉÉE PAR ALAIN RUELLAN Décembre 2022



VISITE DE M. COCHU DAVID, SOUS-PRÉFET DE ST BRIEUC | 1^{er} février 2023



25 JUIN 2023 | PROCESSION, MESSE ET INAUGURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE



NETTOYAGE À L'ÉTANG DU HÉRISSEON 4 avril 2023



REPAS DES AÎNÉS ROUILLAC SÉVIGNAC, RESTAURANT ST VRAN | 13 avril 2023



Nos associations

COMITÉ DES FÊTES

La COVID nous avait contraint à suspendre la soirée "raclette" depuis 2020 mais nous avons renoué avec la tradition début mars. La soirée a été un succès et a été très appréciée par les nombreux convives. Merci aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Aujourd'hui, c'est l'effervescence pour la préparation d'Aquafair qui aura lieu le samedi 29 Juillet. Le programme n'est pas totalement bouclé, mais s'annonce de grande qualité. Là encore, nous allons avoir besoin de bénévoles et toutes les personnes qui

souhaitent s'investir pour la réussite de cette journée sont les bienvenues.

Au moment où nous écrivons ces quelques mots, nous pensons à Didier qui vient de nous quitter. Nous pouvons compter sur toi. Ton efficacité, ta générosité à Aquafair et à la randonnée gourmande nous manquera.

Merci pour ce que tu as fait.

Le Comité des fêtes

Nos associations

SEVI ROUILLAC Galette des rois | 22 janvier



Diplôme remis par
le Relais des 10 CLOCHERS pour
la rando gourmande 2022

COMITÉ DE GESTION DE L'ÉTANG DU HÉRISSON



Une nouvelle saison démarre. Cette année, nos tarifs restent les mêmes que l'an passé, à savoir 5 € la journée et 30 € la saison, du 1^{er} mai au 30 octobre. En début d'année, il a été lâché 80 kg de gardons pour un montant de 640 € et 20 kg de brochets pour 340 €.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2023.

LES NOUVEAUX-NÉS Théâtre | Mars 2023



LA ROUILLACAISE

C'est avec une vive émotion que la société de chasse « La Rouillacaise » vous fait part de la disparition brutale de Didier GOUYA, président depuis 10 ans.

Didier, tu as pris ta première carte sociétaire en 1986. En 1989, tu as intégré le bureau en tant que membre et au fil de toutes ces années tu n'as jamais quitté le bureau, occupant les différents postes.

En 2013, tu es élu Président. Tous ceux qui ont œuvré avec toi pour la bonne marche de la société de chasse savent avec quelle constance tu tenais tes fonctions. Tous les chasseurs t'en remercient.

Comme tu avais l'habitude de dire avant de démarrer la battue : « faites des bonnes lignes et annoncez » ...clin d'œil à toi, tu vas nous manquer Didier !

Que Saint Hubert, patron des chasseurs, veille sur toi.

Tes ami.es de la société de chasse

N.B. : Notre traditionnel concours de palet et brocante annoncé le 3^e samedi du mois de juin n'aura pas lieu cette année.

Foodtruck, 20 mai & 3 juin - le bourg

Au Comptoir d'émilie

présente le samedi de 18h à 19h30
à Rouillac le 20 mai et le 3 juin

gaufres :
salées ou sucrées
à partir de
3,50 €



galettes
et
crêpes
à partir de 0,80 €



plats maison
civet de bœuf, poulet
au cidre, porc au cidre
consommé...
à partir de
9,50 €/la part



retrouvez-moi
les matins
Vendredi, Jugon-les-lacs
Samedi, Pléne-Jugon ou Dodo
les soirs : le mardi
à Montcontour, le samedi
à Rouillac

Mariages,
anniversaires,
festivités...
commandes et devis
aecomptoirdemilie@orange.fr
06 62 64 88 42



entrée
ou
goumandise
feuilletés, crêpes salées
beignets de légumes...
à partir de
2,00 €



petits de
troll
2,00 € /les 5



Tous les jeudis à 18 heures - le bourg

**Trop chouette,
Yoyo arrive
avec son camion !**

**L'île
au Vrac**

- Épicerie en vrac
- Poissons Crustacés
- Nombreux produits de producteurs locaux

22, rue de Romillé - 35360 Montauban-de-Bretagne - 02 99 61 63 88

**DANS
NOTRE CAMION,
TU TROUVERAS UN
GRAND CHOIX
DE PRODUITS**

**Tous les
jeudis
18 h**

**AU PLAISIR
DE FAIRE TA
CONNAISSANCE
ET DE
TE SERVIR**

- Épicerie en vrac *Bio*
- Fruits et légumes frais *Bio*
- Pains *Bio*
- Galettes - Crêpes *Bio*
- Poissonnerie
- Crustacés
- Et, plein d'autres produits *Bio*

Mairie

7, Place des Ifs - 22250 ROUILLAC
02 96 84 92 18
communederouillac@orange.fr

Directeur de publication :
Jean-Luc COUELLAN

Création, Infographie :
GRAPH AWEN

Impression :
Imprimerie Lamballaise

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : de 13h à 17h
Samedi : de 9h à 12h

**Nouveaux horaires
À compter du 5 juin 2023**

Lundi : Fermée . Mardi : 13h à 17h
Mercredi : Fermée . Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : 13h à 17h
Samedi : 9h à 12h

Permanences

Maire, adjoints et conseillers : sur
rendez-vous auprès de la mairie.

Numéros utiles

Samu-Smur **15**
Police-Gendarmerie **17**
Pompiers **18**
Numéro toutes urgences
et Secours européen **12**
Secours pour malentendants
114
Accueil sans abri
115 N° Vert
Enfance maltraitée
119 N° Vert
Pharmacie de garde
3237 (0,34 €/min)
SOS Médecin
3624 (0,34 €/min)
Violences Femmes Info
3919
Centre antipoison
02 99 59 22 22
Escroquerie internet
0 805 805 817
Lamballe Terre & Mer
02 96 50 00 30

Suivez l'actualité :
Mairie de Rouillac 22250

**Panneau
Pocket** | Application gratuite
pour rester informé !